

**Assemblée générale**

Cinquante-neuvième session

Documents officiels

Distr. générale
11 janvier 2008
Français
Original: anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 20^e séance**Tenue au Siège, à New York, le jeudi 1^{er} novembre 2007, à 10 heures*Président* : M. Saleh (Vice-Président) (Liban)**Sommaire**

Point 41 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (*suite*)

Point 52 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (*suite*)

- a) Commerce international et développement (*suite*)
- b) Système financier international et développement (*suite*)

Point 56 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Mondialisation et interdépendance (*suite*)
- b) Science et technique au service du développement (*suite*)
- c) Actions préventives et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (*suite*)

Le présent document est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être envoyées sous la signature d'un membre de la délégation concernée, *une semaine au plus tard à compter de la date de publication*, au chef de la section d'édition, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et incorporées dans un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées à la fin de la session sous forme de rectificatif séparé pour chaque Commission.



En l'absence de M^{me} Lintonen (Finlande), M. Saleh (Liban), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 41 de l'ordre du jour : Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles (suite) (A/C.2/62/L.7)

Projet de résolution sur la souveraineté permanente du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles

1. **M. Tag-Eldin** (Égypte), présentant le projet de résolution A/C.2/62/L.7, informe la Commission que le Brunéi Darussalam, la Guinée, la Namibie, le Nicaragua et le Sénégal se sont joints aux auteurs de ce texte. Ce projet de résolution fait écho au rapport du Secrétaire général (A/62/75-E/2007/13), qui a montré que l'occupation israélienne du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, continue à aggraver les difficultés économiques et sociales du peuple palestinien. La plupart des paragraphes reprennent ceux de la résolution 61/184 de l'Assemblée générale. Toutefois, certaines expressions modifiées et actualisées y ont été incorporées ainsi qu'un nouveau paragraphe, à savoir le seizième considérant du préambule, qui exprime la nécessité de respecter et de préserver l'unité, la continuité et l'intégrité de l'ensemble du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

Point 52 de l'ordre du jour : Questions de politique macroéconomique (suite)

a) Commerce international et développement (suite) (A/C.2/62/L.8 et L.10)

Projet de résolution sur les mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement

2. **M. Khan** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.8 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Projet de résolution sur le commerce international et le développement

3. **M. Khan** (Pakistan), présentant le projet de résolution A/C.2/62/L.10 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'il est extrêmement important que ce projet de résolution réunisse un consensus en raison de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le cycle de Doha, ce qui menace l'ensemble du système commercial multilatéral.

b) Système financier international et développement (suite) (A/C.2/62/L.9)

Projet de résolution sur le système financier international et le développement

4. **M. Khan** (Pakistan) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.9 au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Point 56 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite) (A/C.2/62/2)

a) Mondialisation et interdépendance (suite) (A/62/71-E/2007/46, A/62/216 et A/62/303)

b) Science et technique au service du développement (suite) (A/62/136; A/C.2/62/L.11)

c) Actions préventives et lutte contre la corruption et le transfert d'avoirs d'origine illicite et restitution de ces avoirs, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption (suite) (A/62/85 et A/62/116; CAC/COSP/2006/12)

Projet de résolution sur 2009, Année internationale de l'astronomie

5. **M. Mantovani** (Italie) présente le projet de résolution A/C.2/62/L.11. L'astronomie est l'une des sciences les plus anciennes et profondément enracinée dans quasiment toutes les cultures. La recherche et l'éducation dans ce domaine favorisent la coopération internationale et apportent une contribution essentielle à l'avancement d'autres sciences et applications dans toute une série de domaines. La proclamation de 2009 comme Année internationale de l'astronomie a été appuyée par la résolution 33 C/25, que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adoptée en octobre 2005 afin de mieux faire prendre

conscience de l'importance des sciences astronomiques et de leur contribution à la connaissance et au développement. Cette proclamation pourrait aussi jouer un rôle crucial en faisant davantage prendre conscience au public de l'importance de l'astronomie pour le développement durable et en facilitant l'accès à la recherche et à l'éducation dans ce domaine, en particulier dans les pays en développement.

6. **M^{me} Gomes** (Portugal), parlant au nom de l'Union européenne et des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine et Turquie) et des pays du Processus de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie) et en outre de l'Arménie, de la Georgie, de la Moldova et de l'Ukraine, déclare que la communauté internationale a depuis longtemps pris conscience du fait que les effets de la mondialisation sont inégalement répartis. Beaucoup plus d'attention doit être accordée aux dimensions sociales de la mondialisation et aux possibilités d'accès équitables qu'elle offre pour lutter contre la pauvreté et atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Union européenne continuera à œuvrer afin que la mondialisation devienne une force positive pour tous. À cet égard, une attention spéciale doit être accordée aux pays les moins avancés et aux pays africains, qui ont besoin d'accroître leurs exportations, d'attirer plus d'investissements étrangers directs et de mettre en place des institutions solides pour répondre aux besoins de leur population.

7. Les pays devraient intégrer des politiques commerciales dans leurs stratégies et plans nationaux de développement. L'Union européenne croit fermement aux marchés ouverts, à la libéralisation progressive des échanges et au renforcement des règles multilatérales. Elle demeure donc fermement attachée au Programme de développement de Doha et continuera de collaborer avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en vue de trouver une issue satisfaisante, équilibrée et globale au cycle de Doha.

8. L'Union européenne appuie fermement le principe largement accepté selon lequel une bonne gestion des affaires publiques et des institutions solides sont des préalables indispensables pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté. Les politiques sociales et environnementales esquissées dans le rapport du Secrétaire général sur l'impact des engagements, des politiques et des processus

internationaux sur la portée et la mise en œuvre des stratégies nationales de développement (A/62/303, par. 33) permettront d'éviter la marginalisation de divers groupes, en particulier des femmes. Conformément à ce qui est dit dans ce rapport, l'Union européenne pense que chaque pays doit assumer la responsabilité première de son propre développement et que le rôle des politiques et des stratégies nationales de développement ne saurait être surestimé. La mobilisation des ressources nationales est donc une question de la plus haute importance, en particulier du fait qu'il n'est pas dans l'intérêt à long terme d'un pays quel qu'il soit d'être excessivement tributaire de capitaux étrangers.

9. Les recettes tirées de l'exploitation des ressources naturelles peuvent constituer une importante source de financement du développement, à condition que la gestion de ces recettes soit suffisamment transparente. La communauté internationale devrait donc envisager les moyens d'améliorer la qualité et la transparence des contrats et des flux financiers liés à l'exploitation des ressources naturelles et s'efforcer de mettre au point des codes de conduite et des normes de transparence applicables au monde entier. Les gouvernements devraient contribuer à mettre en place un environnement porteur pour les affaires, non seulement afin d'attirer des investissements étrangers directs (IED), mais aussi afin d'accroître les investissements dans le secteur privé local. À cet égard, aussi bien les investissements publics dans l'infrastructure de base que la mise en valeur du capital humain et des capacités institutionnelles sont utiles pour une croissance économique soutenue. Les partenariats public-privé devraient aussi être encouragés.

10. Les nouveaux problèmes créés par les effets pernicioeux du changement climatique affectent déjà de façon disproportionnée les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables. La communauté internationale doit donc viser à associer les efforts destinés à lutter contre le changement climatique aux efforts de développement.

11. L'Union européenne applaudit à la suggestion formulée dans le rapport et visant à ce que les gouvernements nationaux associent toutes les parties prenantes, y compris la société civile et le secteur privé, à l'élaboration des politiques. Le développement national devrait aussi être favorisé par l'intégration et la coopération régionales, notamment sous forme de renforcement des accords commerciaux régionaux. De

nouvelles voies doivent être étudiées afin d'ouvrir les marchés et de s'attaquer globalement aux distorsions des courants d'échanges, à la fois dans le cadre du système multilatéral et par le biais d'initiatives bilatérales et régionales.

12. Compte tenu des possibilités encore inexploitées qu'offre le renforcement de la coopération régionale, l'Union européenne négocie actuellement des accords de partenariat économique avec les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en vue de créer des marchés régionaux. Le prochain sommet entre l'Union européenne et l'Afrique qui aura lieu à Lisbonne renforcera encore la détermination de l'Union européenne de créer un nouveau programme de coopération internationale reposant sur quatre piliers interdépendants : développement, bonne gouvernance et droits de l'homme, paix et stabilité, enfin commerce régional et intégration.

13. L'Union européenne continue de soutenir les réformes entreprises par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale afin d'accroître la représentation et la participation des pays en développement dans la gouvernance et l'adoption de règles à l'échelle mondiale.

14. L'Union européenne estime nécessaire que les donateurs alignent leur appui général sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays bénéficiaires et réitère son attachement à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey. À cet égard, les États membres de l'Union européenne ont adopté en 2005 un calendrier pour l'affectation de 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement (APD) d'ici 2015 et ont fixé une cible intermédiaire de 0,56 % à atteindre d'ici 2010. Les membres de l'Union européenne pris dans leur ensemble ont dépassé l'objectif de l'affectation de 0,39 % du revenu national brut à l'APD qui avait été fixé pour 2006 et fournissent actuellement 57 % de l'APD mondial.

15. Le rôle de plus en plus pertinent que certains pays en développement jouent dans la configuration de l'économie mondiale et l'émergence de nouveaux donateurs parmi les pays en développement devraient être encouragés dans une structure propre à garantir la qualité et l'efficacité de l'aide et à assurer une coordination et une division du travail appropriées entre les donateurs. Cette structure devrait être fondée sur les règles et les meilleures pratiques élaborées par

l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Union européenne et les institutions internationales de financement.

16. Certains États membres de l'Union européenne jouent un rôle déterminant dans les initiatives volontaires visant à mobiliser des sources de financement prévisibles et stables, comme par exemple la Facilité internationale de financement pour la vaccination et la Facilité internationale d'achat de médicaments (UNITAID). S'agissant du rôle du système des Nations Unies, les propositions concernant les analyses des incidences des accords internationaux sur l'économie nationale devront être examinées plus avant.

17. Saluant le rapport du Secrétaire général sur la science et la technique au service du développement (A/62/136), l'oratrice dit que l'Union européenne considère que les projets et les initiatives de la Commission de la science et de la technique au service du développement et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) sont extrêmement pertinents et qu'elle attache une importance particulière au réseau de centres d'excellence, à l'examen des politiques pour la science, la technologie et l'innovation, et enfin au réseau de coopération interorganisations des Nations Unies dans le domaine des biotechnologies (UN-Biotech). L'Union européenne s'intéresse aussi vivement aux activités qui contribuent à combler le fossé numérique et aide les pays en développement, en particulier en Afrique, à lancer des initiatives de recherche et de développement et à promouvoir la technologie et les connaissances. L'Union européenne se félicite également de toute approche qui contribue à faire mieux prendre conscience de la pertinence de l'intégration des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation dans les stratégies nationales de développement.

18. Se référant au rapport du Secrétaire général sur l'action préventive et la lutte contre la corruption (A/62/116), l'oratrice dit que la corruption, qui constitue un obstacle majeur au développement durable et à la gouvernance démocratique, doit faire l'objet d'une stratégie intégrée au niveau international. L'Union européenne a sensiblement progressé à cet égard en mettant en œuvre en 1999 la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et en renforçant les lois et les systèmes

de lutte contre la corruption des États membres de l'Union européenne.

19. À ce sujet, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption devrait être mise en œuvre aussi rapidement que possible. Le chapitre V de cette convention, en particulier, jouera un rôle important dans la prévention et la lutte contre la corruption. L'Union européenne approuve l'action menée par l'Organisation des Nations Unies à cet égard, mais souligne l'importance qui s'attache à l'application de principes communs et à la poursuite d'une action commune. C'est la raison pour laquelle, en mars 2007, l'Union européenne a adopté une position commune pour la mise en place de bureaux de recouvrement d'avoirs qui contribueront au dépistage et à l'identification des avoirs d'origine illicite.

20. L'Union européenne négocie également une position commune en ce qui concerne les deux groupes de travail de la Convention des Nations Unies contre la corruption qui sont chargés de l'examen du mécanisme de révision et de l'assistance technique. Un mécanisme de révision judicieux et un dialogue constructif sur l'assistance technique joueront un rôle déterminant pour rendre la convention opérationnelle. À cet égard, l'Union européenne souligne l'importance de toutes les modalités de la coopération judiciaire pour le recouvrement d'avoirs ainsi que des instruments utilisés pour collecter des données, comme par exemple la liste de contrôle de l'ONUDC récemment utilisée pour recenser les besoins d'assistance technique. L'Union européenne se félicite de la possibilité de poursuivre l'examen de ces questions pendant la deuxième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui aura lieu à Bali en 2008.

21. **M. Daniel** (Saint-Vincent-et-les Grenadines), parlant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), accueille favorablement l'appel que le Secrétaire général a lancé dans son rapport (A/62/303) en faveur de l'adoption de stratégies nationales de développement qui offrent un équilibre entre les obligations internationales et les priorités nationales. L'aptitude de la CARICOM à adopter des stratégies nationales de développement axées sur des objectifs se heurte toutefois aux effets préjudiciables de la mondialisation. Si celle-ci a ouvert des débouchés pour certains pays, les petits États insulaires en développement qui constituent la CARICOM sont ceux qui ont le plus pâti de la mondialisation et qui

demeurent marginalisés dans une économie rapidement mondialisée. Gérer la mondialisation dans l'intérêt de tous est donc une préoccupation majeure de la CARICOM.

22. Face à la libéralisation de l'économie mondiale, il est de plus en plus difficile pour les pays de la CARICOM de définir leurs politiques nationales et de contrôler leur économie, d'autant plus que les mécanismes en place pour gérer la mondialisation sont appliqués de façon sélective par les riches et les puissants en fonction de leurs intérêts. À cet égard, la Banque mondiale devrait renoncer à tenter d'intervenir dans les détails de la gestion des pays appartenant à la Communauté des Caraïbes sous forme de conditionnalités et concentrer ses efforts sur les activités de développement dans la région. L'OMC devrait aussi tenir compte du fait que les pays connaissent différents niveaux de revenu et de développement et insister sur l'élimination de la pauvreté et la création d'emplois tout autant que sur l'expansion des échanges et la libéralisation. Des jugements rendus récemment par l'OMC ont toutefois été préjudiciables aux pays producteurs de bananes, de riz et de sucre de la CARICOM. De tels exemples de la mondialisation, en particulier l'usage persistant de subventions agricoles injustes par les pays développés, ne rapprocheront nullement les agriculteurs de la CARICOM de l'aide au développement qui leur a été promise et dont ils ont si cruellement besoin.

23. Si la mondialisation facilite la mobilité des travailleurs à travers les frontières, des conflits se produisent lorsque les pays développés tentent de limiter cette mobilité. Les stratégies nationales de développement des pays de la CARICOM se trouvent également menacées par la fuite des cerveaux de la région. La CARICOM se félicite du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui s'est tenu en septembre 2006 et a confirmé l'existence de liens importants entre ces deux questions. La CARICOM est fermement convaincue que les avantages des migrations pourraient être accrus par une coopération entre les pays d'origine et les pays de destination. En raison du caractère incontournable des migrations internationales, la CARICOM estime que l'équivalent du principe de la nation la plus favorisée pourrait constituer le principe à la base de la création d'une situation mutuellement avantageuse pour les migrants, leurs pays d'origine et leurs pays de destination.

24. La CARICOM a conscience des complexités de la mondialisation et invite la communauté internationale à lui fournir les ressources humaines, financières et techniques dont elle aura besoin pour réduire la pauvreté, améliorer la performance économique et préserver son environnement, ainsi qu'une aide complémentaire pour lutter contre les effets des changements climatiques. La communauté internationale devrait aussi s'efforcer de réformer la structure actuelle des échanges multilatéraux afin d'en accroître la crédibilité, la légitimité et l'efficacité.

25. **M. Chidyausiku** (Zimbabwe), parlant au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe, dit que la mondialisation ne peut fonctionner que grâce à un programme mondial sans exclusive et équitable. Les pays développés devraient pleinement respecter tous leurs engagements à l'égard des pays en développement. La crise de la dette extérieure devrait être traitée d'une manière qui permette aux pays en développement de parvenir à un développement durable et d'atteindre les objectifs internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

26. L'orateur insiste sur la nécessité de conclure de façon satisfaisante le cycle de négociations commerciales de Doha. La sous-région de l'Afrique australe serait en mesure d'instaurer un développement durable si elle bénéficiait d'un niveau approprié d'investissements étrangers directs. Elle connaîtrait un taux de croissance plus élevé si elle obtenait un prix équitable pour ses produits de base. Les pays en développement devraient bénéficier d'un traitement spécial et différentiel qui tienne compte de leurs problèmes d'ajustement tout en les aidant à renforcer leurs capacités afin de se préparer à leur intégration dans l'économie mondiale. Il importe également de rendre opérationnelle l'Initiative d'aide au commerce afin d'aider les pays en développement à résoudre les difficultés liées à l'offre et à renforcer leurs capacités.

27. Les pays de la Communauté de l'Afrique australe ont entrepris un processus d'intégration accélérée dans le dessein de résoudre les difficultés liées aux dimensions du marché, au manque de débouchés maritimes, à l'insuffisance des infrastructures, et enfin au manque d'installations appropriées de transit et de facilitation des échanges entre les États membres. Les dirigeants de la Communauté de développement de l'Afrique australe proposent de créer une zone de libre-échange en 2008.

28. La persistance du fossé numérique qui sépare les pays développés et les pays en développement va à l'encontre des efforts réalisés en vue d'une intégration équitable des pays en développement dans l'économie mondiale. La Communauté de développement de l'Afrique australe apprécie les efforts réalisés par la Commission de la science et de la technique au service du développement ainsi que par la CNUCED en vue d'aider les pays en développement à procéder à l'examen des politiques pour la science, la technologie et l'innovation. Le système des Nations Unies devrait continuer à coordonner et à lancer des programmes en vue d'aider les pays en développement à promouvoir la science et la technologie au service du développement. Les pays développés devraient fournir une aide afin de combler le fossé technologique en encourageant les transferts qui favorisent la diffusion de la technologie par le biais de la recherche-développement et de l'enseignement des sciences. Le régime des droits de propriété intellectuelle devrait être révisé afin de permettre aux pays en développement d'avoir accès aux connaissances et aux techniques pertinentes. Les régimes applicables aux droits de propriété intellectuelle ne devraient pas faire obstacle à l'offre de médicaments susceptibles de sauver des vies à un prix abordable ou au droit des pays en développement de protéger leur savoir traditionnel. Il est inquiétant de voir se creuser ce retard des technologies de l'information et de la communication (TIC) à l'intérieur des pays et entre les pays. Les forces de la mondialisation devraient être utilisées de manière à permettre aux collectivités rurales d'avoir accès aux TIC et d'en bénéficier.

29. **M^{me} Jahan** (Bangladesh) dit que son Gouvernement a pris des mesures de réforme énergiques pour lutter contre la corruption. Il dispose désormais d'une commission de lutte contre la corruption dotée de pouvoirs appropriés, de ressources et de personnel, pour s'attaquer efficacement au problème de la corruption. La lutte contre le blanchiment d'argent est actuellement renforcée, en collaboration avec les institutions internationales concernées et les partenaires de développement du pays. Le Bangladesh a adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption. Un nouveau renforcement des capacités des institutions compétentes telles que la commission de lutte contre la corruption et la Banque centrale n'en reste pas moins nécessaire. Le Gouvernement a pris des mesures afin de ramener les avoirs qui avaient illégalement été

transférés à l'étranger, mais beaucoup reste encore à faire. Le rapatriement de l'argent détourné soulève d'énormes difficultés juridiques qui rendent souvent les efforts de recouvrement d'avoires coûteux et dangereux. Le Gouvernement a récemment chargé une équipe spéciale de diriger les efforts de recouvrement.

30. Les efforts nationaux ne pourront réussir qu'avec la coopération et l'appui du pays de destination et d'autres parties prenantes. Des efforts particuliers s'imposent pour venir à bout des obstacles juridiques entre les États requérants et les États requis. La délégation bangladaise invite la communauté internationale à apporter son plein appui aux efforts réalisés par le Bangladesh afin de recouvrer les gains mal acquis de la corruption encore à l'étranger, étant donné que la libération de ces ressources contribuerait grandement aux efforts de développement du pays. Malgré l'entrée en vigueur de la Convention contre la corruption, aucun résultat concret n'est visible. Un partenariat mondial s'impose pour lutter contre le transfert à l'étranger du produit de la corruption et faciliter le rapatriement de ces avoires vers les pays d'origine.

31. **M. Soetarto** (Indonésie) dit que le renforcement des mécanismes existants nécessite un redoublement des efforts afin d'appuyer les initiatives en faveur de la recherche et du développement et de faciliter l'accès des pays en développement aux écotecnologies. L'aide des pays développés et de la communauté internationale en faveur du renforcement des capacités devrait être encouragée afin de permettre aux pays en développement de mettre en œuvre des stratégies nationales viables en matière de ressources humaines, de science et de technique.

32. L'Indonésie est déterminée à extirper la corruption des organismes chargés des affaires économiques et politiques de la nation. Des mesures juridiques de dissuasion sont actuellement utilisées avec profit pour lutter contre la corruption. L'offre de l'Indonésie d'accueillir la deuxième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption est un autre témoignage de sa détermination. Afin de préparer cette conférence, la Commission indonésienne pour l'éradication de la corruption a organisé en septembre 2007 un séminaire régional relatif aux normes internationales opérationnelles contre les actes de corruption. Rien ne doit être négligé pour mettre en œuvre toutes les dispositions de la Convention contre

la corruption. Une coopération accrue entre les États et leurs divers systèmes juridiques doit être maintenue.

33. La question des migrations internationales et du développement, bien qu'elle ne soit pas examinée au cours de la session en cours de l'Assemblée générale, devrait continuer à être étudiée. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement qui a eu lieu en 2007 a contribué pour beaucoup à encourager les principaux acteurs à discuter des moyens pragmatiques de traiter la question. L'Indonésie salue l'initiative prise par le Gouvernement belge, qui a organisé la première réunion du Forum mondial sur les migrations à Bruxelles pendant l'été 2007, et sera prête à aider le Gouvernement philippin à organiser le prochain forum qui aura lieu fin 2008. Le groupe mondial des migrations devrait continuer à contribuer activement à maintenir les États Membres informés du suivi du Dialogue de haut niveau.

34. **M. Kononoutchenko** (Fédération de Russie) dit que sa délégation attache une grande importance à l'examen par l'Assemblée générale des questions de mondialisation et d'interdépendance. Afin d'éviter la marginalisation des pays les plus vulnérables et de trouver un équilibre approprié entre les obligations internationales et les priorités nationales, la mondialisation doit être équitable à tous égards. Le Gouvernement russe a toujours demandé une gestion efficace de la mondialisation afin d'en neutraliser les effets préjudiciables et d'en renforcer les aspects bénéfiques pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'Organisation des Nations Unies, qui est l'organisation internationale la plus universelle et représentative, doit être au cœur de la coordination de ces activités.

35. La prévention et l'élimination de la corruption, du blanchiment d'argent et des transferts illicites de fonds à l'étranger revêtent tous la même importance dans le cadre de la mondialisation. Le recouvrement des avoires d'origine illicite et transférés à l'étranger devrait être une question prioritaire de la coopération internationale dans ce domaine. Le caractère transnational de la corruption exige un élargissement et un renforcement de la coopération internationale pour la combattre. La Fédération de Russie a fourni la preuve de sa volonté de participer à ces efforts en ratifiant en 2006 la Convention des Nations Unies contre la corruption et la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe.

36. Conformément à ces instruments internationaux fondamentaux, la Fédération de Russie élaborera et appliquera prochainement une politique efficace et coordonnée de lutte contre la corruption et encouragera la participation de la société au suivi de la mise en application des lois relatives à la lutte contre la corruption ainsi qu'à l'adoption de mesures efficaces pour criminaliser la corruption dans la législation nationale. La Fédération de Russie prend également des mesures afin de renforcer et de consolider sa législation nationale de lutte contre la corruption; elle a notamment adopté en 2001 une loi fédérale sur la prévention de la « légalisation » (blanchiment) des fonds obtenus par des moyens illicites, un décret présidentiel de 2002 qui définissait les principes généraux applicables à la conduite des fonctionnaires; enfin une loi d'ensemble sur la lutte contre la corruption élaborée par la Douma fait actuellement l'objet de négociations. M. Viktor Zoubkov, qui a récemment été nommé Premier Ministre de la Fédération de Russie, a également souligné que la lutte contre la corruption est l'une des grandes priorités de son gouvernement.

37. **M. Quezada** (Chili) salue les initiatives prises conjointement par le Conseil économique et social et la Commission de la science et de la technique au service du développement afin d'assurer le suivi du projet Connect Africa de la phase Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information – projet qui assure une formation TIC à des ingénieurs et techniciens de pays en développement et offre un exemple remarquable de cette synergie.

38. Les efforts internationaux réalisés afin de combler l'écart numérique entre les pays et les régions doivent être intensifiés pour permettre aux pays de bénéficier des avantages des nouvelles technologies de l'information et des communications. Le Chili met actuellement en œuvre un programme national TIC qui comprend une campagne nationale d'apprentissage des compétences informatiques destinée à permettre à tous les secteurs de la société d'avoir accès à des ordinateurs ainsi qu'à un enseignement et une formation en matière de techniques informatiques. Le Chili encourage aussi l'administration électronique et a entrepris de mettre en place un cadre juridique approprié à cet effet.

39. **M^{me} Blum** (Colombie) dit qu'aucun effort ne doit être négligé pour veiller à ce que la mondialisation contribue à réduire les asymétries que présentent

actuellement les échanges internationaux, les régimes de la propriété intellectuelle et les flux d'investissements. Dans le débat sur la mondialisation, une plus large place devrait être accordée à la protection des droits juridiques reconnus par la législation internationale, et plus particulièrement à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption. La traite des personnes, le trafic de drogue, le trafic illicite de précurseurs chimiques, le blanchiment d'argent et le trafic d'armes, notamment, sont des crimes qui devraient être envisagés sous l'angle de leur impact sur le développement. Le principe de la responsabilité partagée devrait être appliqué, une attention spéciale étant accordée au renforcement des efforts de prévention, à la coopération internationale et à l'assistance technique. La Colombie est décidée à mettre en œuvre la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption et à promouvoir des mesures internationales pour le recouvrement et le rapatriement des fonds transférés de manière illicite.

40. Les progrès de la science et de la technique sont indispensables pour garantir la viabilité du développement et de la croissance économique. Il importe de mettre à profit le caractère multilatéral qu'offre l'Organisation pour traiter de la question de la science et de la technique au service du développement et en préserver le caractère intergouvernemental. La priorité devrait être accordée au suivi et à la mise en œuvre des engagements pris lors du Sommet mondial sur la société de l'information.

41. **M. Gass** (Suisse) dit que la Suisse a mis à la disposition des États parties à la Convention sur la lutte contre la corruption des compétences en matière de recouvrement d'avoirs et a contribué à la mise en œuvre des principales dispositions du chapitre V, notamment en présidant le groupe de travail de Vienne sur l'élaboration de l'article 57 relatif au recouvrement d'avoirs. Le Gouvernement suisse a organisé trois séminaires officiels sur le recouvrement d'avoirs de personnalités politiquement compromises. La Suisse apporte un appui financier au Centre international pour le recouvrement d'avoirs basé à Bâle, qui travaille en étroite collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il s'est engagé à participer activement à l'initiative relative au recouvrement d'avoirs volés qui a été lancée par la Banque mondiale et l'ONUDC. Les efforts de recouvrement d'avoirs devraient être poursuivis, et plus de ressources devraient être consacrées à d'autres

aspects du problème, notamment la prévention, le dépistage et le jugement des actes de corruption et la promotion de l'échange de données d'information et de bonnes pratiques dans le domaine de la prévention. La résolution que l'Assemblée adoptera au cours de la présente session devrait clairement faire état de la nécessité d'élargir aux chapitres II et III les efforts de mise en œuvre de la Convention.

42. **M. Yao Wenlong** (Chine) dit partager l'opinion du Secrétaire général, dans le rapport qui fait l'objet du document A/62/303, selon laquelle la mondialisation doit être gérée dans l'intérêt de tous. Les pays sont obligés de trouver un compromis entre la formulation de stratégies nationales de développement et la soumission à des règles et des régimes qui réglementent de plus en plus les relations économiques internationales. Ces régimes devraient tenir compte des inconvénients auxquels se heurtent les pays en développement et leur permettre ainsi de s'intégrer dans l'économie mondiale.

43. Trois considérations priment à cet égard : tout d'abord, les pays en développement doivent participer pleinement et également aux décisions économiques. Cela pourrait se faire en réformant le système financier international grâce à la mise en place d'un système commercial ouvert et juste et en donnant à ces pays un rôle accru dans les institutions économiques internationales. L'Organisation des Nations Unies devrait continuer à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de la coopération internationale au service du développement.

44. En deuxième lieu, les pays en développement devraient disposer d'une marge de manœuvre pour trouver un équilibre entre les politiques nationales et les engagements internationaux. Les conditions spéciales que connaissent ces pays devraient être prises en compte pour la formulation de règles multilatérales, ce qui leur permettrait de déterminer leurs stratégies de développement en fonction de leurs priorités nationales.

45. En dernier lieu, la capacité des pays en développement à s'intégrer à l'économie mondiale doit être renforcée. La prospérité universelle ne peut être atteinte alors que l'écart entre le Nord et le Sud ne cesse de se creuser. La communauté internationale, et plus particulièrement les pays développés, devraient respecter les engagements pris dans les conférences et sommets de l'ONU en augmentant l'APD et

l'allègement de la dette, en ouvrant leurs marchés et en procédant à des transferts de technologie.

46. La Chine a connu un développement remarquable au cours des trente dernières années en associant le développement national et la mondialisation économique. Tout en demeurant un pays en développement, la Chine a fait des efforts pour aider d'autres pays en développement, y compris en Afrique, à accroître leurs possibilités de développement autonome.

47. S'agissant de l'idée de mettre la science et la technique au service du développement, l'orateur reconnaît volontiers que la science et la technique pourraient contribuer à éliminer la pauvreté, à améliorer la santé et à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La CNUCED a mené une action louable à cet égard au fil des ans. La délégation chinoise invite à renforcer les mesures pratiques visant à améliorer la formation du personnel scientifique et technique dans les pays en développement.

48. En ce qui concerne la lutte contre les pratiques corrompues et le rapatriement d'avoirs dans leur pays d'origine, le nombre d'États qui ont signé la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la corruption démontre l'existence d'une forte volonté politique d'agir. Une collaboration internationale encore renforcée s'impose pour éviter que les criminels n'invoquent les lois de leur pays de résidence pour échapper à l'extradition. Par ailleurs, il conviendrait d'adopter une attitude dynamique et pragmatique pour recenser, dépister et recouvrer les avoirs produits par la corruption afin que les divergences entre les systèmes juridiques ne puissent servir à éviter leur rapatriement.

49. **M^{me} Juul** (Norvège) dit que la Convention des Nations Unies contre la corruption représente une grande réussite. Les progrès doivent se poursuivre pour ce qui est de l'examen de la mise en œuvre, du recouvrement des avoirs et de l'assistance technique. Un mécanisme doit être mis au point pour aider les pays à appliquer la Convention. Ce mécanisme garantirait à son tour que les dispositions relatives au recouvrement des avoirs fonctionnent comme prévu, ce qui revêt une importance capitale pour les pays en développement. Les décisions prises à la première session de la Conférence des États parties ont enclenché plusieurs initiatives importantes. La délégation norvégienne invite toutes les parties à

veiller à ce que la deuxième session de la Conférence des États parties, qui aura lieu prochainement, soit tout aussi productive, en particulier en adoptant de nouvelles mesures en vue de garantir la pleine application de la Convention.

50. L'oratrice félicite l'Organisation des Nations Unies et la Banque mondiale de l'initiative pour la restitution des avoirs volés qu'elles ont prise en vue de s'attaquer au problème des structures financières dans les pays développés qui facilitent la corruption en blanchissant et en dissimulant des avoirs volés.

51. La question des flux financiers illicites en provenance de pays en développement est malheureusement négligée dans le débat sur le financement du développement. Ces flux qui englobent le produit aussi bien de la corruption que d'activités criminelles telles que le commerce de la drogue, la traite des personnes et l'évasion fiscale, sont estimés à un total de plus de 1 trillion de dollars par an, dont la moitié provient de pays en développement. C'est là une somme énorme, comparée aux 150 milliards de dollars nécessaires pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est indispensable d'arriver à mieux comprendre l'impact de la fuite des ressources des pays en développement. Il y a lieu d'examiner des questions telles que l'identité des réceptionnaires de ces avoirs, la nature des mécanismes qui facilitent les flux de fonds illicites et l'existence éventuelle des politiques et des instruments appropriés pour y mettre fin. La Norvège souhaite que ces questions revêtent un plus haut degré de priorité dans l'ordre du jour de la conférence sur l'examen du financement du développement qui aura lieu à Doha en 2008.

52. **M^{me} Aye Aye Soe** (Myanmar) salue la contribution que la CNUCED, la Commission de la science et de la technique au service du développement et UN-Biotech ont fournie pour aider les pays en développement à intégrer la science et la technique dans leurs plans nationaux de développement. L'oratrice relève que la CNUCED est actuellement dans l'impossibilité de répondre à toutes les demandes d'assistance, et elle invite instamment les partenaires de développement à accroître sensiblement leur aide aux pays en développement.

53. Le Gouvernement du Myanmar est conscient du fait que la science et la technique jouent un rôle central dans la promotion du développement durable. En 1996, il a créé le Ministère de la science et de la technologie

pour mener des travaux de recherche et de développement dans l'agriculture, la sylviculture, le développement rural, le secteur industriel, la santé et l'éducation. Afin de promouvoir le développement des ressources humaines, ce ministère a créé 68 universités et collèges techniques dans l'ensemble du pays.

54. Si la science et la technique peuvent aider les pays à réaliser un développement durable, le problème consiste à rendre ce transfert de techniques et de compétences abordable. Les pays en développement nécessiteront un solide appui des pays développés et des institutions internationales afin de pouvoir bénéficier des progrès de la science et de la technique.

55. **M^{me} Rovirosa** (Mexique) dit que l'augmentation rapide du nombre d'États qui ont adhéré à la Convention des Nations Unies contre la corruption – qui a été ouverte à la signature à Mérida (Mexique) en 2003 – est la preuve d'une ferme volonté de lutter contre la corruption. L'oratrice invite tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer la Convention afin qu'elle puisse devenir universellement applicable. Cette convention devrait continuer à occuper une place de premier plan car elle offre de nouvelles possibilités de mesures novatrices, en particulier pour ce qui est du recouvrement des avoirs. Le Mexique a participé aux travaux des trois groupes de travail lors de la première session de la Conférence des États parties et approuve pleinement les conclusions du Secrétaire général visant à soutenir fermement le programme de travail et le mandat ambitieux de la Convention, la question du recouvrement d'avoirs devant être abordée ouvertement et en collaboration (mais en évitant toute politisation des questions techniques complexes) et tout devant être fait pour que les dispositions de la Convention soient pleinement mises en œuvre (A/62/116, par. 33 à 35).

56. **M. Loh** Seng Kok (Malaisie) dit que la mondialisation doit être mieux gérée afin que ses avantages soient également répartis. Le changement des règles du marché en cours de jeu, qui se produit souvent à la demande des puissants pour défendre leurs intérêts, est une forme de protectionnisme particulièrement répréhensible lorsque, ainsi que le Secrétaire général l'a signalé dans son rapport, les pays en développement deviennent de plus en plus tributaires des marchés d'exportation (A/62/303, par. 46).

57. À l'avenir, la croissance économique sera caractérisée par la spéculation financière comme source de richesses personnelles, un nouveau relèvement des cours du pétrole et l'accroissement des coûts en raison du changement climatique, tout cela étant de plus en plus à la charge des pauvres. Trois changements apportés à la situation économique et internationale actuelle produiraient une forme de mondialisation plus humaine. En premier lieu, le déséquilibre du pouvoir entre les riches et les pauvres doit être corrigé. L'interdépendance est toujours considérée comme un jeu à somme nulle dans lequel un côté ne gagne qu'aux dépens de l'autre, plutôt que comme une autonomie collective entre tous les peuples dans laquelle la résistance de la chaîne humaine ne dépasse pas celle de son maillon le plus faible.

58. En deuxième lieu, il convient de reconnaître que l'égalité de traitement n'est pas synonyme de traitement équitable. Le principe de l'égalité des chances suppose que tous les pays se trouvent au même stade de développement, ce qui n'est pas le cas. Au lieu de cela, il conviendrait d'appliquer le principe du traitement spécial et différentiel pour les pays en développement.

59. En troisième lieu, les structures économiques internationales doivent être corrigées de manière à amplifier, et non à diminuer, les points forts des pauvres. Le régime actuel de propriété intellectuelle illustre parfaitement ce point : en raison de la biopiraterie et de la bioprospection, les pays en développement sont dans l'impossibilité de tirer parti de la richesse potentielle que représentent l'énorme biodiversité et les bioressources qu'ils possèdent. Par ailleurs, le régime en place crée des obstacles au transfert de techniques et à l'accès aux médicaments susceptibles de sauver des vies.

60. Pour tirer tous les avantages possibles de la mondialisation, des règles et des normes ne devraient être énoncées qu'avec la participation de la grande partie du monde qui est actuellement exclue de la prise de décision. Des principes de justice, d'équité et d'inclusion doivent être les pierres angulaires d'un ordre international nouveau et plus humain.

61. **M. Jallow** (Gambie) dit que la marginalisation actuelle des pays en développement n'est pas due à la mondialisation à proprement parler, mais à la manière dont elle est gérée. Afin de s'attaquer aux déséquilibres mondiaux et à garantir que la mondialisation

fonctionne pour tous, la coopération internationale et le partenariat mondial en faveur du développement doivent être renforcés. Les pays en développement ont un droit au développement, dont ils ont la responsabilité première. Ces pays doivent avoir la possibilité de rechercher des politiques et des stratégies qui correspondent aux conditions spécifiques que connaissent les différents pays. Les pays développés doivent respecter leurs engagements en matière de commerce, d'investissements et de développement industriel et les partenaires de développement devraient accroître leur aide conformément au Document final du Sommet mondial de 2005. Les pays avancés ont fixé les règles du jeu afin que la mondialisation serve leurs propres intérêts. Il est grand temps de réformer le système commercial mondial et l'architecture financière internationale.

62. La science et la technique jouent un rôle capital dans la réduction de la pauvreté et le développement durable. L'élaboration et l'adoption de techniques adaptées aux besoins et aux circonstances particulières des pays en développement doivent être encouragées. Un lien entre le développement et l'environnement est indispensable pour garantir un développement durable. Le développement durable passe donc par la reconnaissance de l'interdépendance entre la croissance, la réduction de la pauvreté, la science et la technique, enfin la gestion viable de l'environnement. À cet égard, l'orateur salue les efforts réalisés par la CNUCED, d'autres organisations compétentes et les partenaires de développement en vue d'aider les pays en développement à intégrer les politiques relatives à la science, à la technique et à l'innovation dans leurs plans et stratégies nationaux de développement.

63. Le Gouvernement gambien est résolu à prévenir et à combattre la corruption. L'impact de la corruption sur le développement et la croissance économique est tel que le monde ne peut pas se contenter de souscrire en paroles seulement à son éradication. L'orateur invite instamment tous les États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption à mettre en oeuvre le document issu de la première session de la Conférence des États parties à cette Convention, qui s'est tenue en décembre 2006 à Amman, en particulier les initiatives relatives au recouvrement, au transfert et au retour des avoirs d'origine illicite ainsi que l'appel en faveur d'un appui technique et du renforcement des capacités à cet égard.

64. **M. Metelitsa** (Bélarus) dit que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle déterminant dans la mise en place d'un ordre économique international équitable. Pour que la mondialisation porte ses fruits, l'information économique doit circuler librement, le commerce illicite doit être combattu et les États doivent réduire les dépenses excessives consacrées à l'armement.

65. Le Gouvernement du Bélarus prend des mesures en vue d'élargir l'utilisation de la science et de la technique au service du développement durable. La CNUCED et d'autres organismes des Nations Unies devraient accroître leur aide aux pays en développement et aux pays en transition pour les aider à adopter de nouvelles techniques, en particulier en matière d'information, de communications et de rendement énergétique. De nouveaux mécanismes devraient être mis en place pour le transfert de technologies au bénéfice de ces pays dans des conditions avantageuses, tout en protégeant également les droits de propriété intellectuelle.

66. **M. Salim** (Inde) dit que le rapport du Secrétaire général (A/62/303) met l'accent sur les difficultés rencontrées par les pays en développement qui recherchent des stratégies nationales de développement et renforce l'argument selon lequel la mondialisation, tout en offrant d'énormes possibilités de progrès et de prospérité, pose également des problèmes et contraintes graves aux pays en développement. En vérité, les avantages de la mondialisation sont inégalement partagés, tandis que ses coûts sont inégalement répartis. L'orateur se félicite que, dans son rapport, le Secrétaire général ait pris acte des effets préjudiciables des flux de capitaux sur la stabilité des taux de change, les taux d'inflation et les liquidités, ainsi que de l'aptitude des pays en développement à recourir à des mesures anticycliques (A/62/303, par. 24 et 25).

67. Les orientations macroéconomiques traditionnelles préconisées par les institutions de Bretton Woods érodent la marge d'action des pays en développement et les obligent à adopter des politiques qui accordent une place insuffisante aux investissements publics et au développement du secteur social. Les problèmes liés aux liquidités des marchés financiers des pays développés donnent lieu à des injections de liquidités à court terme alors que des problèmes analogues dans les pays en développement sont qualifiés de « problèmes structurels ». Les

politiques agricoles des pays en développement sont gravement touchées par les énormes subventions versées dans les pays développés, tandis que l'abaissement régulier de leurs tarifs douaniers sur les produits industriels a considérablement aggravé les risques de désindustrialisation des pays en développement. Ces pays se heurtent également à des conditions défavorables d'accès aux marchés et à des barrières non commerciales. Par ailleurs, des technologies d'une importance capitale en matière de santé publique et de changement climatique demeurent inaccessibles et inabordables pour les pays en développement en raison du régime applicable aux droits de propriété intellectuelle. Enfin et surtout, les pays en développement n'ont pas voix au chapitre dans le choix des régimes financiers, économiques, commerciaux et technologiques internationaux, alors que ce sont précisément ces pays qui en subissent les effets les plus marqués.

68. Le dilemme entre les avantages liés à l'acceptation de disciplines et règles internationales et la perte des marges d'action qui en résultent offre un choix difficile pour les pays en développement, dont beaucoup ne disposent pas des capacités nécessaires pour évaluer toutes les options et analyser l'effet des règles internationales. La communauté internationale doit envisager la question de la marge d'action nationale et des disciplines et engagements internationaux dans son ensemble, aussi bien au moment d'appliquer et d'interpréter les disciplines et engagements existants qu'au moment d'en adopter de nouveaux pour l'avenir. Les régimes internationaux doivent être plus souples afin de laisser aux pays en développement la marge d'action nécessaire pour déterminer leurs propres stratégies de développement. Afin que les avantages de la mondialisation puissent être partagés plus également, une architecture économique et financière internationale de la réforme à réaliser dans certains délais est indispensable. La surveillance de ce processus devrait être confiée à l'Organisation des Nations Unies.

69. Il existe d'ordinaire un lien direct entre la base scientifique et technique d'un pays et son niveau de développement. À vrai dire, c'est le niveau d'accès aux technologies et de leur utilisation qui différencie les pays développés des pays en développement. Les pays en développement devraient insister sur l'accès aux connaissances et l'acquisition des connaissances afin d'activer le progrès sur la voie du développement. Le

Gouvernement indien reconnaît l'importance de la science et de la technique dans le processus de développement et renforce activement les capacités afin de devenir non seulement une société qui produit du savoir, mais aussi une société qui partage et consomme du savoir. En outre, les pays en développement doivent utiliser de manière efficace les connaissances traditionnelles et les ressources biogénétiques, tandis que les régimes technologiques internationaux doivent pleinement intégrer l'aspect développement. L'orateur invite à rechercher les moyens pragmatiques de promouvoir la recherche-développement de façon concertée par les pays développés et les pays en développement. En dernier lieu, l'orateur souligne une nouvelle fois l'importance du Sommet mondial sur la société de l'information et son processus de suivi et se félicite des fonctions élargies qui ont été confiées à la Commission de la science et de la technologie au service du développement.

70. **M. Al Bayati** (Iraq) dit que la technologie de l'information et des communications (TIC) est importante non seulement en tant que préalable du développement durable, mais en tant que secteur économique à part entière. Cette technologie ouvre la voie à des solutions nouvelles aux problèmes de toujours tels que la pauvreté, l'accroissement des ressources et la justice sociale, et elle crée de nouvelles possibilités pour le renforcement de la démocratie, de la transparence et de la responsabilisation. L'Organisation des Nations Unies a contribué à aider les pays en développement et les pays les moins avancés à réduire l'écart technologique au moyen de diverses conférences internationales ainsi que de l'Alliance mondiale TIC et développement annoncée en 2006 par le Secrétaire général, qui a la possibilité de fonctionner comme centre mondial de dialogue et de partenariat en vue d'utiliser les TIC pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. La science et la technique ne devraient pas être le monopole de quelques-uns et devraient être mises à la disposition de tous les individus et de toutes les sociétés pour servir au développement durable. Les pays en développement peuvent avoir recours aux stratégies relatives aux TIC pour créer une économie de l'information propre à encourager l'expansion du commerce électronique et de l'administration électronique à partir de logiciels d'accès libre afin de réduire les coûts.

71. Au cours des quelques dernières années, l'Iraq a créé un ministère de la science et de la technique, mis en place des réseaux de téléphone mobile et raccordé plusieurs de ses ministères à l'Internet. En dépit des difficultés rencontrées, son Gouvernement, avec l'aide de la communauté internationale, investit dans l'infrastructure des TIC, crée des centres de recherche-développement afin de permettre aux chercheurs et aux inventeurs de se rencontrer, inscrit les TIC aux programmes d'étude de ses écoles afin d'éradiquer l'analphabétisme technologique et crée une base de données TIC conformément aux normes internationales.

72. **M^{me} Aitimova** (Kazakhstan) dit qu'une mondialisation mal gérée aggraverait les inégalités entre les pays et ne profiterait qu'à un petit nombre d'entre eux. Bien gérée toutefois, elle pourrait conduire à une croissance économique mondiale soutenue et à la stabilité financière internationale. Le renforcement des capacités des pays en transition pour faire face aux problèmes liés à la mondialisation, obtenir des conditions d'accès aux marchés favorables pour leurs exportations et obtenir des investissements étrangers directs est indispensable pour le développement de ces pays et leur intégration dans l'économie mondiale. À cette fin, les régimes financiers, monétaires et commerciaux internationaux doivent être réformés et la participation des pays en développement aux organismes mondiaux de prise des décisions et de fixation des normes doit être accrue.

73. La science et la technique, de même que l'éducation, sont indispensables pour améliorer la compétitivité des pays et parvenir à une croissance économique soutenue. D'où l'importance du renforcement de la coopération internationale dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. L'accès des pays en développement à des technologies environnementalement valables et économiquement viables doit être facilité. L'assistance technique des organisations internationales spécialisées est particulièrement importante pour le transfert de technologies. En créant un système national novateur, le Kazakhstan vise principalement à garantir une croissance économique durable, à promouvoir le développement d'entreprises de pointe et à réduire les problèmes environnementaux et sociaux en ayant recours à des technologies nouvelles. Le Kazakhstan a adopté des mesures concrètes afin de créer une économie novatrice, notamment en adoptant un

programme relatif à la mise au point d'un système national d'innovations pour la période 2005-2015. L'oratrice fait également état de la création de trois parcs technologiques régionaux au Kazakhstan et de l'établissement projeté de centres scientifiques internationaux dans divers domaines, de la participation du Kazakhstan à divers projets spatiaux internationaux, de l'adoption d'un programme national pour le développement d'activités spatiales au Kazakhstan, du lancement réussi, en 2006, du premier satellite national pour les communications géostationnaires et la retransmission et du lancement, prévu sous peu, de son deuxième satellite, enfin de la participation du Kazakhstan, avec ses partenaires régionaux, au projet de construction de l'usine de fusées spatiales « Baiterek ».

74. La corruption joue un rôle déterminant dans la sous-performance de l'économie et constitue un obstacle majeur au développement. La bonne gouvernance et des mécanismes nationaux fondés sur l'intégrité, la transparence et la responsabilisation sont indispensables pour le développement durable et la croissance économique. Le Gouvernement du Kazakhstan a fait de la lutte contre la corruption une priorité et il s'emploie à prévenir la corruption sous toutes ses formes. L'oratrice mentionne en particulier l'adoption d'une loi sur la lutte contre la corruption et d'une loi sur la fonction publique, l'adoption du programme national de lutte contre la corruption pour la période 2006-2010, la mise en œuvre de mesures destinées à abolir les barrières administratives et à adopter l'administration électronique, la création de centres des services publics à guichet unique, l'élaboration d'un code déontologique pour les fonctionnaires publics assorti de relèvements des traitements, une réforme très large du système judiciaire en ayant notamment recours à la formule des jurys, la création, en 2007, de services de renseignements financiers, enfin l'adhésion du Kazakhstan, en 2003, à l'Initiative de transparence dans les industries extractives.

75. **M. Alahraf** (Jamahiriya arabe libyenne) dit que si certains voient dans la mondialisation un moyen de diffuser les avantages de la liberté économique au bénéfice du monde entier, d'autres y voient un moyen d'enrichir les riches et d'appauvrir les pauvres. Si la mondialisation offre aux pays en développement de vraies possibilités, les avantages qui en découlent sont inégaux en raison des déséquilibres dont souffre le

système mondial. Des principes financiers et commerciaux plus équitables sur le plan international devraient être institués afin de prévenir les fluctuations de prix, de telle sorte que les pays en développement n'aient pas besoin de maintenir autant de réserves en devises et puissent au lieu de cela investir dans la production. Les efforts réalisés par les pays en développement pour restructurer leur économie et la diversifier en renonçant aux produits de base pour s'orienter vers des produits manufacturiers et des services devraient être encouragés. Il faut admettre que la privatisation et la liberté du marché ne suffiraient pas à entraîner le développement, et qu'avec l'aide conditionnelle, les pays en développement ont des difficultés à équilibrer les engagements internationaux avec leurs priorités nationales. Les pays développés doivent accroître leur aide et le flux des fonds en provenance des pays en développement et à destination des pays développés devraient être ajustés. Il conviendrait aussi d'éviter de politiser cette question au moment où de plus en plus d'États deviennent parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption.

76. Les pays développés doivent aussi aider les pays en développement à combler le fossé numérique. La Commission de la science et de la technique au service du développement devrait être renforcée, et le suivi des textes issus du Sommet mondial de 2005 sur la société de l'information et du Forum ICT For All, qui ont tous les deux eu lieu à Tunis, devrait être assuré. Plus de moyens financiers sont nécessaires pour aider les décideurs africains qui envisagent de créer une société de l'information. À cet égard, l'orateur salue le projet Connect Africa réalisé conjointement par la CNUCED et le Centre des technologies de l'information à Genève afin de traduire en actions les politiques des pays en développement en matière de TIC. La Jamahiriya arabe libyenne a également récemment signé avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) un projet qui porte sur un projet national TIC de 72 millions de dollars relatif au renforcement des capacités; ce projet consistera à construire un réseau national afin de relier les campus universitaires de Libye.

77. **M. Reyes** (République bolivarienne du Venezuela) dit que la mondialisation est au cœur des problèmes que connaît la communauté internationale. Depuis plusieurs années, la population mondiale

exprime son mécontentement face à l'impact dévastateur de la mondialisation sur la planète. Chaque sommet international a été accompagné d'un sommet parallèle visant à appeler l'attention des dirigeants mondiaux sur les conséquences de la mondialisation néolibérale.

78. La prétendue interdépendance du monde actuel est l'un des mythes qui entourent le débat sur la mondialisation. En réalité, les rapports de dépendance hérités de l'époque coloniale ont permis à l'Occident de dominer, au détriment des pays en développement. Dans ce contexte, les notions d'interdépendance et d'intégration manquent de crédibilité pour la vaste majorité de la population mondiale. L'interdépendance devient une rhétorique vide de sens lorsque l'on observe chez les pays développés l'absence de volonté politique de promouvoir les objectifs de développement. Cela étant, un nombre croissant de conditions et de restrictions sont imposées aux pays en développement. Les mécanismes mondiaux de domination et de contrôle – y compris certains éléments du système international de financement – ont tenté de donner l'impression que la mondialisation se produisait indépendamment des liens publics et privés du pouvoir à travers le monde.

79. La mondialisation néolibérale a exacerbé la pauvreté et l'exclusion, et elle a placé le pouvoir économique multinational au cœur de la production internationale. Parallèlement, la production et la consommation illimitées des forces de la mondialisation ont porté atteinte à la viabilité environnementale et mis en danger le pouvoir de récupération des ressources naturelles. La tendance à l'homogénéisation et à la normalisation a progressivement éliminé la richesse et la diversité culturelles. L'émergence de régimes économiques internationaux ne doit pas porter atteinte à la marge d'action des États. Ces derniers doivent pouvoir mettre en œuvre leurs stratégies nationales de développement afin d'atteindre les objectifs de développement internationalement convenus, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement.

80. Au cours des dernières années, l'Organisation des Nations Unies a cédé aux pressions d'un certain nombre d'États Membres qui souhaitaient donner à la mondialisation un « visage humain » et souligner ses prétendus avantages. La raison d'être de l'Organisation est étroitement liée à la sauvegarde de la vie, de la paix et de la justice internationale. Les forces de la

mondialisation menacent l'esprit même de l'Organisation des Nations Unies. Un examen plus analytique et pluraliste des effets de la mondialisation s'impose. La République bolivarienne du Venezuela est favorable à la mise en place d'un nouvel ordre humain international fondé sur la coopération, la solidarité, la complémentarité et le respect de la souveraineté et de l'autodétermination.

81. **M. Ndjoukou** (Organisation internationale du Travail (OIT)) dit que, selon le dernier rapport en date de l'OIT sur les tendances de l'emploi à travers le monde, environ 200 millions de personnes sont au chômage. Le travail occupe une place centrale dans la vie des êtres humains. Par conséquent, l'emploi constitue souvent le meilleur indicateur de la réussite ou de l'échec de la mondialisation. La prévalence accrue des migrations de la main-d'œuvre démontre clairement le souhait et la nécessité de trouver un emploi. Trois années ont passé depuis que la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation a publié son rapport intitulé « Une mondialisation juste : créer des opportunités pour tous ». La mondialisation se poursuit, et pourtant ses effets ne semblent pas plus justes. Dans de nombreux pays, les inégalités se sont en fait aggravées.

82. Alors que la gestion insuffisante de la mondialisation persiste, des progrès ont été réalisés dans un certain nombre de domaines, ce qui montre que la question retient l'attention. Le problème fondamental aujourd'hui concerne la cohérence des politiques et le renforcement des partenariats. À cette fin, l'OIT a organisé le Forum sur un travail décent pour une mondialisation équitable qui se tient actuellement à Lisbonne. Le Forum a réuni des participants très divers appartenant aux services des gouvernements, des organisations d'employeurs et des syndicats représentés auprès de l'organisation ainsi qu'à diverses organisations de la société civile et institutions intergouvernementales. Lors de ce forum, l'accent a été mis sur l'analyse et la promotion d'un travail décent comme étant la clé de la viabilité économique, sociale et environnementale et l'occasion de faire le point des progrès accomplis en vue de garantir le caractère juste et équilibré de la mondialisation.

83. Le Forum s'intéressera aussi aux migrations de la main-d'œuvre sur le plan international, qui constitue un élément central de la mondialisation et des efforts visant à créer des possibilités de travail décent pour

tous. La mondialisation a facilité les raccords entre les marchés du travail dans les différents pays et renforcé les facteurs de rejet et d'attraction des migrations. Il existe une responsabilité partagée de réduire la pression des migrations en créant des emplois et un travail décent, productif et librement choisi, donnant ainsi aux travailleurs le droit au développement tout en travaillant dans leur pays d'origine. Les migrations deviendraient donc une question de choix, et non de nécessité. Le cadre multilatéral des migrations de main-d'œuvre offre un ensemble de directives et de pratiques optimales pour guider les pays dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de migration de la main-d'œuvre, tandis que la Convention sur les migrations pour l'emploi (Révisée) de 1949 (no 97), la Convention sur les travailleurs migrants (Dispositions supplémentaires) de 1975 (n° 143) et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et membres de leurs familles offrent un cadre normatif pour la protection des migrants.

84. Le travail est une source de dignité, de stabilité, de paix et de crédibilité pour les gouvernements et le système économique. Étant donné que la réduction des déficits d'emplois décents va de pair avec l'atténuation des tensions que créent les problèmes de la mondialisation, la communauté internationale doit appliquer des politiques cohérentes susceptibles de créer des conditions propices à un travail décent. Le Document final du Sommet mondial de 2005, la Déclaration ministérielle sur la génération d'emplois et le travail décent que le Conseil économique et social a adoptée à sa session de fond de 2006, et la résolution 2007/2 sur le rôle du système des Nations Unies dans l'offre du plein emploi, d'un emploi productif et d'un travail décent pour tous que le Conseil a adoptée à sa session de fond de 2007 contiennent suffisamment d'utiles directives sur le plan des principes pour atteindre cet objectif primordial.

La séance est levée à 13 h 15.